

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19 - 22 octobre 1998

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 4 a) et c) de
l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/98/4-A/2
WFP/EB.3/98/4-C/2
2 octobre 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions financières et budgétaires.

Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point 4 a) - Comptes vérifiés de l'exercice biennal 1996-97 - Rapport et états financiers
- Point 4 c) - Rapport sur l'exécution du budget, 1996-97

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Référence: AC/1634

Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires

18 septembre 1997

Madame

Veillez trouver ci-joint copie du rapport du CCQAB concernant le rapport du Programme alimentaire mondial sur l'exécution du budget 1996-97 et les comptes vérifiés de l'exercice biennal 1996-97, Rapport et états financiers. Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire in extenso le texte dudit rapport et le soumettre en tant que document complet et distinct au Conseil d'administration à sa prochaine session. Il conviendrait de remettre au plus tôt une version imprimée de ce document (dans toutes les langues) au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

C.S.M. Mselle
Président

Madame Catherine Bertini
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
Parco de' Medici - 00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Questions financières et budgétaires

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'exécution du budget, 1996-97 (WFP/EB.3/98/4-C) ainsi que les comptes vérifiés de l'exercice biennal 1996-97, Rapport et états financiers (WFP/EB.3/98/4-A). Lors de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec le Directeur exécutif adjoint et ses collègues qui lui ont apporté des informations et des éclaircissements supplémentaires.

Rapport sur l'exécution du budget, 1996-97

2. Le Comité consultatif est satisfait de la nouvelle présentation du rapport sur l'exécution du budget qui tient compte des observations et des recommandations du Comité consultatif, du Conseil d'administration du PAM et du Comité financier de la FAO. Le rapport remanié présente davantage d'informations spécifiques, plus détaillées, concernant l'exécution des activités du Programme au cours de l'exercice biennal 1996-97, ce qui permet de mieux



analyser les disponibilités de ressources, le niveau des opérations et le montant des dépenses ainsi que le budget des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP) du PAM.

3. Comme indiqué aux tableaux 1 et 2 (WFP/EB.3/98/4-C), le niveau des disponibilités prévues dans le budget 1996-97, soit 5 600 000 tonnes, a été ramené à 5 013 000 tonnes, le volume effectivement disponible, c'est-à-dire les contributions confirmées pour l'exercice biennal, s'élevant à 5 003 000 tonnes. En valeur, cet ajustement s'est traduit par une diminution du budget qui est passé de 3 065,5 millions de dollars à 2 740,2 millions, les ressources effectivement disponibles s'élevant à 2 527 millions de dollars de contributions pour les différentes catégories d'activités.

4. Concernant le niveau des opérations du PAM, le Comité note au paragraphe 12 et au tableau 3 du même document que le volume total des ressources mobilisables auprès des donateurs s'est élevé à 5 127 000 tonnes pendant l'exercice biennal 1996-97. En outre, comme indiqué au paragraphe 14, le volume total des livraisons de produits s'est élevé à 4 916 000 tonnes.

5. Par ailleurs, il est indiqué au paragraphe 18 du rapport que les dépenses se sont montées au total à 2 377,8 millions de dollars pour l'exercice biennal, contre des recettes de 2 600,8 millions de dollars. Il a été signalé au Comité que 90,5 pour cent des dépenses ont été encourues pour des produits alimentaires et les coûts directs correspondants, contre 9,5 pour cent pour le budget des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP).



Celui-ci, approuvé initialement pour un montant de 228,9 millions de dollars sur la base d'un volume livré de 5 600 000 tonnes pour l'exercice biennal 1996-97, a été réévalué à 233,9 millions de dollars pour tenir compte du taux de change fixé par la FAO; l'estimation du volume des opérations ayant été révisée pour s'établir à 5 013 000 tonnes, le budget AAP a par la suite été ramené à 226,4 millions de dollars, comme indiqué au paragraphe 38 du rapport sur l'exécution du budget. Le montant effectivement disponible s'est monté à 226,2 millions de dollars.

6. Le Comité, s'il estime que l'information concise présentée dans les différents graphiques et tableaux est utile, recommande de s'efforcer, lorsqu'il y a lieu, d'établir davantage de comparaisons avec les chiffres des exercices antérieurs. En outre, le Comité pense que, pour améliorer encore le document, il conviendrait d'affiner les données statistiques comparatives qui y figurent pour mieux rendre compte de l'exécution du programme en termes de tonnage livré et de dépenses encourues durant la période considérée. Il conviendrait aussi d'explicitier le résumé des activités opérationnelles de chacune des catégories d'activités, qui figure aux pages 28 et 29 du document, en faisant la différence entre le volume des produits livrés et leur valeur, et les dépenses en espèces, y compris les espèces en remplacement de produits.

7. Comme indiqué aux paragraphes 9 et 10 du rapport sur l'exécution du budget, "un examen des liquidités montre que les réserves et les soldes des fonds étaient passés de 294 millions à 518 millions de dollars au 31 décembre 1997. Une fois déduites les encaisses



des fonds d'affectation spéciale du Fonds général, le montant correspondant aux projets et opérations s'élevait à 334,4 millions de dollars à la fin de 1997, contre 158,8 millions de dollars à la fin de 1995." Le Comité relève dans le rapport, parmi les facteurs qui pourraient avoir contribué à l'augmentation des soldes, le fait que les contributions fournies ne correspondent pas nécessairement aux besoins opérationnels, la capacité insuffisante de stockage de grandes quantités de produits donnés, et la stratégie qui privilégie les PMA par rapport à d'autres bénéficiaires qui pourraient absorber plus facilement des quantités importantes; tous ces facteurs ayant entraîné des retards dans les décaissements et une mobilisation des produits moins rapide que prévue. Le Comité estime que le PAM devrait résoudre ce problème pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du programme.

Comptes vérifiés de l'exercice biennal 1996-97 - Rapport et états financiers

8. Le Comité consultatif félicite le Directeur exécutif pour le document présenté (WFP/EB.3/98/4-A) qui regroupe non seulement les états financiers et le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes, mais aussi la déclaration du Directeur exécutif comportant des détails et des explications ainsi que le rapport indiquant les réactions du PAM et les mesures prises pour donner suite aux observations et recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices biennaux 1994-95 et 1996-97. Le Comité remarque que la nouvelle configuration des états financiers permet



de présenter de manière plus complète l'information comptable et financière pour chacun des fonds de catégorie d'activités.

9. Le Comité note que le Directeur exécutif souscrit à la plupart des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des comptes de 1996-97 et que des mesures ont été prises et des délais d'application fixés, comme indiqué dans la cinquième partie du document. Le Comité recommande que le Directeur exécutif accorde une attention particulière aux recommandations présentées dans le rapport de vérification pour 1994-95, lesquelles, appelle le Commissaire aux comptes, n'ont pas encore été pleinement appliquées.

10. Le Comité consultatif remarque que le Directeur exécutif s'élève contre deux réserves émises par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 1996-97. La première concerne le plan d'auto-assurance du PAM. Les observations du Commissaire aux comptes figurent aux paragraphes 67 à 69 de son rapport et celles du Directeur exécutif aux paragraphes 28 à 30 de sa déclaration. Le Comité rappelle que le plan d'auto-assurance a été mis en place comme une activité autonome en 1994, afin d'améliorer l'efficacité des opérations et de réaliser davantage d'économies et qu'il a été approuvé par le CPA dans le cadre des initiatives opérationnelles exposées dans le budget de l'exercice biennal 1994-95. Dans les états financiers de l'exercice 1994-95, le compte d'auto-assurance figurait comme provision pour pertes futures.

11. Le Directeur exécutif indique au paragraphe 29 de sa déclaration qu'afin d'améliorer la transparence des états financiers du PAM, l'activité d'auto-assurance apparaît désormais comme compte



spécial du Fonds général, conformément à l'article 7.3 (remplacé par l'article 5.1 à partir du 1er janvier 1998) du Règlement financier. Les primes d'assurance imputées aux projets sont donc portées au crédit du compte spécial et le problème de double comptabilité est résolu par une note de bas de page dans les états financiers. La non-acceptation des réserves émises par le Commissaire aux comptes sur la présentation des opérations d'auto-assurance sous forme de compte spécial est envisagée au paragraphe 69 de son rapport lequel recommande que dans ce cas, la création de ce compte et les principes régissant son administration soient formellement approuvés par le Conseil d'administration. Le Comité note que le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver la comptabilisation des opérations d'auto-assurance sous forme de compte spécial. Le Comité consultatif en recommande l'approbation.

12. La seconde réserve contre laquelle s'est élevé le Directeur exécutif concerne le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP). Les observations du Commissaire aux comptes figurent aux paragraphes 89 à 96 de son rapport et celles du Directeur exécutif aux paragraphes 32 à 39 de sa déclaration. Le compte rendu du Commissaire aux comptes repose sur un examen et un audit internes des comptes effectués par le Bureau de la vérification interne des comptes en 1997. Ses observations portent sur le manque de respect des procédures statutaires et comptables, le déficit de financement et l'absence de réalisme des délais fixés.



13. Concernant le FMIP, le Comité consultatif rappelle que son coût, initialement estimé à 18 millions de dollars, a ensuite été porté à 31,5 millions de dollars, comme indiqué dans le rapport du CCQAB WFP/EB.3/97/4-A/Add.2 du 6 octobre 1997. Par ailleurs, le Comité, considérant les informations reçues durant les auditions, note que le coût global est désormais estimé à 37 millions de dollars. A ce jour, les contributions reçues des donateurs se montent à 13,3 millions de dollars et celles prélevées sur les ressources du PAM à 6,2 millions de dollars, soit un déficit de 17,5 millions de dollars.

14. Il a toutefois été signalé au Comité que le Directeur exécutif avait, depuis la vérification des comptes, remédié à la plupart des problèmes et des risques inhérents: un compte spécial a été créé pour le FMIP, un contrôle strict des dépenses a été ordonné et les comités concernés ont été réorganisés. En outre, le Directeur exécutif présente au Conseil d'administration une proposition visant à remédier au déficit de financement où elle recommande d'autoriser que les nouvelles contributions directes au FMIP soient affectées à sa mise en oeuvre et que le remboursement de l'avance de 10 millions de dollars du Fonds général, approuvée par le Conseil d'administration à la fin de 1997, soit repoussé jusqu'à ce que le FMIP ait été intégralement financé. Dans ce cas, il reste au PAM à mobiliser 7,5 millions de dollars pour la mise en oeuvre du FMIP telle qu'elle est estimée actuellement.

15. Le Comité est satisfait des mesures qui ont été prises et n'a pas d'objection aux propositions présentées par le Directeur exécutif pour remédier au risque de déficit de financement du



FMIP. Toutefois, le Comité recommande de présenter dans le prochain budget des informations précises et mises à jour sur les coûts et le financement du FMIP, assorties de délais d'exécution actualisés et d'un compte rendu sur l'avancement de la mise en oeuvre du FMIP.

16. Aux paragraphes 63 à 66 de son rapport, le Commissaire aux comptes traite les questions du montant élevé des avoirs liquides du Programme, de la gestion des placements et de la politique en la matière. Le Directeur exécutif analyse les limites d'utilisation des liquidités et réserves aux paragraphes 18 à 25 de sa déclaration; la réaction du PAM aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport pour 1996-97 ainsi que les mesures prises pour y donner suite figurent au point 5 (pages 87 et 88) du rapport intérimaire. Le Comité note au paragraphe 20 de la déclaration du Directeur exécutif que le solde réellement non affecté du Fonds général se monte au total à 21,4 millions de dollars et que le PAM peut librement en disposer, conformément aux modalités décidées par le Conseil d'administration. Le Comité croit savoir que ce solde représente pour l'essentiel les intérêts perçus; le Conseil d'administration pourrait ainsi envisager d'utiliser une partie de ce solde pour financer les 7,5 millions supplémentaires nécessaires au FMIP (voir paragraphe 14 ci-dessus).

17. Le Comité consultatif a demandé davantage de renseignements et des éclaircissements sur la question de la gestion des liquidités; il a été informé que les observations du Commissaire aux comptes ne prenaient pas en considération les mesures prises par le PAM au



cours de l'exercice biennal et après, ni les faits nouveaux qui étaient survenus depuis. En particulier, le Comité consultatif de la FAO sur les placements est convenu, après examen de la politique du PAM en matière d'investissements, de recommander que le PAM assume la responsabilité directe de la gestion de ses placements et de ses comptes bancaires; le Comité consultatif de la FAO sur les placements agira également comme Comité consultatif du PAM, en utilisant comme critère la politique du PAM en matière de placements; le PAM s'est fixé pour objectif de reprendre les fonctions de trésorerie au début de 1999; il recrute actuellement des gestionnaires professionnels pour administrer son portefeuille et son excédent de liquidités. Le Comité consultatif se félicite de ces mesures et recommande au PAM de présenter dans le prochain budget des informations sur leur mise en oeuvre et les progrès réalisés.

18. Le Comité a pris note de la réaction du PAM et des mesures prises pour résoudre le problème de l'an 2000, lesquelles figurent au point 11 du rapport intérimaire sur l'application des recommandations contenues dans le rapport de vérification; il recommande au Directeur exécutif de rendre compte à la prochaine session du Conseil d'administration des mesures prises pour résoudre le problème. Le Comité est d'avis qu'il faudrait élaborer une solution suffisamment à l'avance et l'appliquer - de préférence d'ici la fin du deuxième trimestre de 1999 - de manière à pouvoir la mettre à l'épreuve.

